

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La publicité ainsi que la notification d'attribution du marché de cette offre feront l'objet d'une parution sur le site électronique de l'Association des journées de l'Intendance (AJI) et seront consultables à l'adresse suivante :

www.aji-france.com

1- Administration contractante

Collège Simone Veil, 9 rue Saint Martin, 14310 Villers-Bocage

Tél : 02-31-25-40-30 Fax : 02-31-26-92-05 Courriel : int.0140088V@ac-caen.fr

2- Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

Monsieur Thierry MACÉ, Chef d'établissement.

(contact : Mme Françoise GUEZOU, Adjoint-Gestionnaire)

3- Intitulé du marché

« Voyage pédagogique en Italie 2018, Séville en avion »

4- Description des prestations attendues

- Hébergement : en famille d'accueil à Séville
- Nombre de participants :
 - 27 élèves de classe de 3ème (-16 ans) et 3 accompagnateurs.
- dates du séjour :
 - **du lundi 14 mai 2018 au vendredi 18 mai 2018 (semaine 20-2018)**
- Transport :
 - En autocar pour l'ensemble des transferts
 - Avion : trajet Paris -Pise ou Firenze (Aller-retour), trajet Paris-Rome (Aller-retour)
- Assurance annulation :
 - sera proposée en option pour l'ensemble du groupe
 - Le prestataire devra, en outre, préciser les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger pendant la période prévue.
- Deux projets de séjours sont envisagés, possibilité de répondre à l'un ou l'autre ou bien aux deux.
- Projet 1 : Pise et Sienna
 - 1^{er} jour :
 - Départ du collège vers l'aéroport Paris en autocar
 - Départ de l'aéroport Paris vers l'aéroport de Pise ou Firenze
 - Après-midi à Pise ou Firenze (visite de Santa Maria Novella, piazza della Signoria)
 - Installation dans les familles
 - 2^{ème} jour :
 - Journée à Sienna (Cathédrale principale et Tour del Mangia)
 - Soirée dans les familles
 - 3^{ème} jour :
 - Journée à Lucca et Pistoia
 - Soirée dans les familles
 - 4^{ème} jour :
 - Journée à Firenze (galerie des offices, jardins de Boboli) ou à Pise
 - Prévoir la visite d'une fabrique d'huile d'olive ou de pâtes.
 - Soirée dans les familles
 - 5^{ème} jour :
 - Matinée à Pise ou Firenze (selon 4^{ème} jour)
 - Transfert vers l'aéroport de Pise ou Firenze et départ vers l'aéroport Paris
 - Acheminement de l'aéroport vers le collège Simone Veil à Villers Bocage par autocar.

- Projet 2 : Rome

- 1^{er} jour :
 - Départ du collège vers l'aéroport Paris en autocar
 - Départ de l'aéroport Paris vers l'aéroport de Rome
 - Visite : La Rome baroque (fontaine Trevi, place Navone et Panthéon)
 - Installation dans les familles
- 2^{ème} jour :
 - La Rome antique
 - Le matin : forum et Mont Palatin
 - L'après-midi : Colisée
 - Soirée dans les familles
- 3^{ème} jour :
 - Le matin : Vatican, Basilique Saint-Pierre
 - Le midi : visite du château Saint-Ange
 - L'après-midi : Centre-ville de Rome, via del Corso
 - Soirée dans les familles
- 4^{ème} jour :
 - Matin : Visite guidée de Cinecitta ou les jardins des merveilles de la villa d'Este
 - L'après-midi : Pincio et jardins Villa Borghese, place d'Espagne
- 5^{ème} jour :
 - Départ de Rome en avion vers l'aéroport Paris
 - Acheminement de l'aéroport vers le collège Simone Veil à Villers Bocage par autocar.

5- Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : jeudi 20 juillet 2017 à 12h00

Les offres seront à adresser à Mme Guézou, Adjoint-Gestionnaire, par simple courrier ou par courriel (coordonnées voir article 1)

6- Mode de fonctionnement

- Offre :

- Les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur en France.
- L'établissement se réserve le droit de déclarer infructueux ou de retarder son exécution au regard de la qualité des offres reçues ou du défaut de financement.
- Après réception des offres, le chef d'établissement, le gestionnaire et l'enseignant responsable du séjour se réuniront pour sélectionner un prestataire.

Critères de choix :

- prix : 70 %
- qualité des services associés : 20 %
- conditions de report ou d'annulation : 10 %

Ensuite la notification d'attribution du marché fera l'objet d'une parution sur le site de l'AJI (références ci-dessus).

7- Prix

La proposition de prix se fera sur la **base des accompagnateurs payants**.

Les prix seront proposés hors taxes et toutes taxes comprises.

Le candidat retenu est tenu de maintenir son offre jusqu'aux dates du séjour.

8- Délai et mode de règlement

- conditions de règlement :
 - le mode de règlement partiel définitif (après service fait) intervient par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture), cf art.92 du code des marchés publics.
 - **En aucun cas les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70 % du montant global de la prestation.**
 - Les factures seront établies en un original et deux copies, et porteront les mentions légales.
 - Les règlements s'effectuent par virement administratif.
 - Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée Jules VERNE à Mondeville.
- délai de paiement :
 - le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité etc ...) cf art.22 du décret n° 2008-1355 du 9 déc 2008 modifiant l'article 98 du code des marchés publics.

9- Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

A Villers-Bocage le 23 juin 2017,

Le Principal
Thierry MACÉ



Collège Simone Veil, 9 rue Saint Martin, BP 49 14310 Villers-Bocage
Tél : 02-31-25-40-30 Fax : 02-31-26-92-05 Courriel : int.0140088v@ac-caen.fr